



COMMUNE DE CABRIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil municipal du 28 juin 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2022 Budget principal

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		526 497.14 €
Opérations de l'exercice	938 005.56 €	1 176 526.86 €
TOTAUX	938 005.56 €	1 703 024.00 €
Résultats de clôture		765 018.44 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élevaient à 285 376.82 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions qui étaient de 352 800 € : Les contrats de prestations de services sont en hausse (SACPA, entretien des espaces verts, les prestations Francas, etc...) mais globalement les dépenses ont été maîtrisées ce qui a conduit à une annulation de crédits pour 67 423.18 €.

Les charges générales sont à 165 €/habitant. Au niveau national, pour les communes de même strate, elles sont à 211 € par habitant.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élevaient à 442 475.50 € pour l'année 2022. Elles étaient de 379 491.32 € en 2021 et de 359 184.43 € en 2020. Les charges de personnel constituent le 1er poste de dépenses puisqu'elles représentent 47.8% des dépenses réelles (45.2% pour les communes de même strate en 2021). Elles ont augmenté de 16.6 % depuis 2021. Il convient de déduire de ces dépenses les remboursements de traitement reçus pour un montant de 21 747.03 €, ce qui ramène le ratio à 45.4 %. Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'augmentation du SMIC, de la revalorisation des carrières de catégorie C, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution. Certains agents ont également eu une évolution de grade. De plus, le centre de loisirs installé sur la commune a également eu un impact sur les dépenses de personnel en 2022, qui représente environ 12 000 €. Considérant les compétences exercées par la commune (services administratifs, services techniques, voirie, enfance, urbanisme, etc.), ce ratio de 45.4 % reste dans la moyenne. Des départs à la retraite ayant eu lieu en 2022, les emplois du temps ont été repensés pour optimiser les temps de travail et les dépenses de personnel devraient rester stables en 2023 voire diminuer légèrement.

Les charges de personnel sont à 244 €/habitant. Au niveau national, pour les communes de même strate, elles sont de 284 € par habitant.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux, crèche intercommunale, stade de foot). Ces charges s'élevaient à 154 803.17 €.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 4 285 € à : *Association des Parents d'élèves, Gymnastique Volontaire, Jeux de société de Cabrières, L'entente des 3 moulins, Les pensées sauvages nature et culture, Société de Chasse « La Perdrix Cabriéroise », L'association « La Cigale » - subvention exceptionnelle pour permettre à l'association d'acquérir du matériel pour ses adhérents, L'association Walyku, L'association Les anciens combattants.*

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 34 941.93 €. Elles étaient de 37 874.25 € en 2022. Ces dépenses sont en baisse en raison de la fin du prêt de travaux de voirie suite aux inondations de 2002.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement *les cadeaux faits aux enfants de CM2 partant pour le collège, les subventions exceptionnelles aux associations* pour un montant de 3 465.10 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011	Charges à caractère général	292 113.37	285 376.82	-2.31 %
012	Charges de personnel	379 491.32	442 475.50	+ 16.6 %
014	Atténuation de produits	7 264.91	5 418.04	-25.42 %
65	Autres charges de gestion courante	168 393.11	154 803.17	-8.07 %
66	Charges financières	37 874.25	34 941.93	-7.74 %
67	Charges exceptionnelles	503.50	3 465.10	+ 588.2%
Total des dépenses réelles		885 640.46	926 480.56	+ 4.61 %
Total des dépenses d'ordre		16 050.00	11 525.00	-28.19 %
Total des dépenses		901 690.46	938 005.56	+ 4.03 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges

- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements de rémunérations de personnel lors de maladie, le remboursement de la prime inflation pour un montant de 21 747.03 € en 2022. Il était de 12 604.13 € en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : *Opérateurs téléphoniques mobile, réseau distribution de gaz, pâturage*
- Des ventes de concessions dans le cimetière
- Des droits de chasse
- Des ventes de coupe de bois
- De la location de l'agence postale par la Poste
- De la mise à disposition des agents pour l'entretien des espaces verts de l'EHPAD

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux 2022 sont :

Taxe sur le foncier bâti : 48.67 %

Taxe sur le foncier non bâti 58.16 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	568 616 €	575 821 €	614 779 €
Variation en pourcentage		+ 1.27 % / 2020	+ 6.77 % / 2021
Variation en valeur		+ 7 205 € / 2020	+ 38 958 € / 2021

Le chapitre 73 regroupe également : *Les autres impôts locaux, la dotation de solidarité communautaire, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, les droits de place, la taxe de consommation finale d'électricité, les taxes additionnelles des droits de mutation*

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 127 897 € en 2022, 123 529 € en 2021 et 121 976 en 2020, soit 3.54 % d'augmentation depuis 2021.

Le chapitre 74 regroupe également *la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, et d'autres contributions et compensations de l'Etat. La totalité du chapitre 74 représente 230 193.96 €, en légère baisse depuis 2021 (247 599.12 €) en raison de la baisse de la dotation de solidarité rurale.*

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 11 458 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 16 222.57 €. Il correspond aux produits des cessions d'immobilier et aux produits exceptionnels divers (remboursements d'assurance, trop perçus, vente mobilières...)

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 21 747.03 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie et au remboursement de l'indemnité inflation par l'Etat.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
013	Atténuation de charges	19 840.08	12 604.13	21 747.03	+ 72.54%
70	Produits des services	80 815.88	85 239.81	120 783.21	+ 41.7%
73	Impôts et taxes	701 395.16	713 886.75	776 115.01	+ 8.72%
74	Dotations et participations	309 059.87	247 599.12	230 193.96	-7.14 %
75	Autres produits (dont loyers)	19 226.02	19 733.20	11 460.59	-41.92 %
76	Produits financiers	4.49	4.49	4.49	0 %
77	Produits exceptionnels	39 554.30	31 131.00	16 222.57	-47.89 %
Recettes de fonctionnement - Total		1 169 895.80	1 110 198.50	1 176 526.14	+ 5.97 %
R002 - Excédent de fonctionnement reporté		296 810.21	389 989.10	526 497.14	+ 35 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		- 382 859.37 €
Opérations de l'exercice	689 984.96 €	806 032.98 €
TOTAUX	689 984.96 €	423 173.61 €
Résultats de clôture		- 266 811.35 €
Restes à réaliser	576 759.85 €	339 715.30 €
TOTAUX CUMULES	576 759.85 €	72 903.95 €
RESULTATS DEFINITIFS		- 503 855.90 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 87 048.74 € en 2022. Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 1 183 295.28 €.

Le remboursement lié aux emprunts représente 50 € par habitant. Sur les communes de même strate, il est de 75 € par habitant.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme, goudronnage des rues du centre du village, des achats de bâtiment, chantier de pierres sèches au lavoir, poursuite du contrat de performance énergétique de l'éclairage public, maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Marcel Pagnol, chemin des amandiers, aires et souleillan, maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de jeux du Moulin

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 806 032.98 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 732 479.37 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour le foyer, les TBI de l'école primaire, l'aménagement de la nouvelle mairie € (chapitre 13) qui émanent principalement de Nîmes Métropole (fonds de concours), de la préfecture (DETR), de la Poste (aménagement agence postale communale)
 - Du FCTVA pour 206 239.64 €
 - De la taxe d'aménagement pour 28 913.67 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 72 000 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 73 553.61 €

Les subventions reçues représentent 199 € par habitant. Sur les communes de même strate, elles sont de 92 € par habitant.

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		526 497.14 €		- 382 859.37 €		143 637.77 €
Opérations de l'exercice	938 005.56 €	1 176 526.86 €	689 984.96 €	806 032.98 €	1 627 990.52 €	1 982 559.84 €
TOTAUX	938 005.56 €	1 703 024.00 €	689 984.96 €	423 173.61 €	1 627 990.52 €	2 126 197.61 €
Résultats de clôture		765 018.44 €		- 266 811.35 €		498 207.09 €
Restes à réaliser			576 759.85 €	339 715.30 €	576 759.85 €	339 715.30 €
TOTAUX CUMULES		765 018.44 €	576 759.85 €	72 903.95 €	576 759.85 €	837 922.39 €
RESULTATS DEFINITIFS		765 018.44 €		- 503 855.90 €		261 162.54 €

4. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 240 596 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 153 548 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 765 018.44 €. Le conseil municipal a décidé d'affecter 505 000 € pour couvrir le déficit de l'investissement. Le reste, 260 018.44 € sera affecté en fonctionnement.